

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Paris, le 27 mars 2023

Neoen annonce le succès de son augmentation de capital de 750 millions d'euros qui va lui permettre d'augmenter de 50% sa capacité installée¹ et d'intensifier ses investissements dans le stockage

- Dans un contexte extrêmement porteur pour les énergies renouvelables, l'opération a reçu le soutien très affirmé des actionnaires historiques de Neoen (Impala, FSP et Bpifrance) et bénéficié de la participation massive d'investisseurs déjà présents au capital, comme de celle de nouveaux investisseurs
- Cette augmentation de capital renforce très significativement le bilan de Neoen et lui donne les moyens d'accélérer encore sa croissance pour viser une capacité installée de plus de 10 GW en 2025
- Neoen renforce ainsi son statut unique de *pure player* du renouvelable parmi les grands énergéticiens mondiaux
- Confortant son leadership dans le stockage et s'appuyant sur son expertise en *energy management*, Neoen va poursuivre le développement de projets à la fois innovants et compétitifs, et accentuer ainsi sa différenciation

Neoen (ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN), un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 750 millions d'euros permettant le financement de l'intégralité de son plan d'investissement pour la période 2023-2025.

- L'augmentation de capital se traduit par l'émission de 36 694 552 actions nouvelles représentant un montant total brut (prime d'émission incluse) de 750 403 588,40 euros
- La demande totale a atteint 59 606 777 actions nouvelles, soit un taux de souscription d'environ 162,4%, avec un taux de souscription à titre irréductible d'environ 98%
- A l'issue de l'opération, Impala, FSP et Bpifrance détiennent respectivement 42,16%, 6,92% et 4,39% du capital de Neoen et le flottant est porté à 45,10% du capital
- Le produit de l'augmentation de capital va permettre à Neoen de financer son plan de développement visant à dépasser 10 GW de capacité en opération ou en construction fin 2025 mais aussi d'étendre ses capacités de stockage, notamment par l'investissement dans des batteries dotées d'une plus grande durée d'autonomie par MW installé

Xavier Barbaro, président - directeur général de Neoen, a déclaré : « *Je tiens à remercier vivement l'ensemble des actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital de Neoen, et en premier lieu Impala, FSP et Bpifrance. Nous avons démontré au cours des dernières années notre capacité à conjuguer forte*

¹ Objectif d'atteindre une capacité en opération ou en construction de plus de 10 GW fin 2025 contre 6,6 GW fin 2022.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

croissance, création de valeur et réelle différenciation ; ces nouveaux capitaux vont nous permettre d'aller beaucoup plus loin. En augmentant de 50% la taille de notre parc d'actifs, pour dépasser 10 GW en 2025, et en intensifiant nos investissements dans les batteries, nous allons donner à Neoen une position unique : par sa puissance installée, par son expertise dans le stockage et l'energy management, et par sa future capacité d'autofinancement. Nous sommes fiers de prendre notre place parmi les grands énergéticiens mondiaux, et de participer à l'accélération de la transition énergétique en Europe, en Australie et sur le continent américain.»

Résultats de l'augmentation de capital

Le montant brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 750 403 588,40 euros et se traduit par l'émission de 36 694 552 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») d'une valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 20,45 euros par Action Nouvelle.

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 22 mars 2023, la demande totale s'est élevée à environ 1 219 millions d'euros. L'opération a été largement sursouscrite avec un taux de souscription d'environ 162,4%:

- 35 927 464 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 98% des Actions Nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 23 679 313 Actions Nouvelles et ne sera par conséquent que partiellement allouée à hauteur de 767 088 Actions Nouvelles réparties selon un coefficient de 0,010971306 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre irréductible.

Engagements de souscription et autres engagements des principaux actionnaires de Neoen

Les engagements de souscription pris par Impala, FSP et Bpifrance représentaient à la date de lancement de l'augmentation de capital un montant minimum d'environ 329 millions d'euros, soit environ 43,9% de l'opération.

Impala

Impala a exercé 38 346 650 droits préférentiels de souscription (« DPS ») et a ainsi souscrit 12 270 928 Actions Nouvelles à titre irréductible et 420 707 Actions Nouvelles à titre réductible, représentant un montant d'environ 260 millions d'euros.

FSP

FSP a exercé 10 970 450 droits préférentiels de souscription et a souscrit 3 510 544 Actions Nouvelles pour un montant d'environ 72 millions d'euros.

Il est par ailleurs rappelé que le FSP a acquis 4 millions de droits préférentiels de souscription dans le cadre du placement de DPS réalisé le 7 mars 2023, lui permettant d'augmenter sa participation au capital de Neoen (voir le tableau figurant ci-dessous).

Bpifrance

Bpifrance a exercé 5 030 850 droits préférentiels de souscription et a souscrit 1 609 872 Actions Nouvelles

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

pour un montant total d'environ 33 millions d'euros.

Xavier Barbaro

Cartusia (le véhicule d'investissement à long terme contrôlé par Xavier Barbaro et les membres de sa famille) conjointement avec Xavier Barbaro et les membres de sa famille ont exercé 1 523 525 droits préférentiels de souscription et souscrit 487 528 Actions Nouvelles à titre irréductible et 4 561 Actions Nouvelles à titre réductible pour un montant d'investissement net total de plus de 2 millions d'euros.

Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital

À l'issue de l'augmentation de capital, le capital social de Neoen s'élèvera à 302 730 100 euros et sera constitué de 151 365 050 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune. Il se répartira comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre de droits de vote théoriques ⁽³⁾	% des droits de vote ⁽³⁾
Impala SAS.....	63 820 376	42,16%	63 820 376	42,16%
Cartusia SAS	1 274 024	0,84%	1 274 024	0,84%
Monsieur Xavier Barbaro et les membres de sa famille (directement ou indirectement)	691 472	0,46%	691 472	0,46%
Total concert ⁽¹⁾	65 785 872	43,46%	65 785 872	43,46%
Fonds Stratégique de Participation (FSP)	10 480 991	6,92%	10 480 991	6,92%
FPCI Fonds ETI 2020 ⁽²⁾	6 640 741	4,39%	6 640 741	4,39%
Autodétention.....	187 505	0,12%	187 505	0,12%
Flottant.....	68 269 941	45,10%	68 269 941	45,10%
TOTAL.....	151 365 050	100,00%	151 365 050	100,00%

(1) L'action de concert résulte d'un pacte d'actionnaires concertant conclu entre les sociétés Impala SAS et Cartusia SAS, cette dernière étant un véhicule d'investissement long terme détenu par Monsieur Xavier Barbaro et les membres de sa famille.

(2) Représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement.

(3) Nombre et pourcentage de droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables en Assemblée générale.

Engagement d'abstention de la société

À compter de la date d'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») du prospectus relatif à l'augmentation de capital et pendant une période expirant 120 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation d'Impala, FSP et Bpifrance

À compter de la date d'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'augmentation de capital et pendant une période expirant 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

L'émission, le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur Euronext Paris devraient avoir lieu le 29 mars 2023. Les Actions Nouvelles donneront immédiatement à leurs détenteurs le droit aux distributions déclarées par Neoen à compter de la date d'émission. Elles seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de Neoen, et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0011675362.

Syndicat bancaire

L'augmentation de capital a été conduite par JP Morgan SE, Natixis et Société Générale agissant en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC Continental Europe agissant en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Disponibilité du Prospectus

Le prospectus (le « Prospectus ») constitué (i) du document d'enregistrement universel de Neoen déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2022 sous le numéro D.22-0224, (ii) de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2023 sous le numéro D.22-0224-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) approuvée par l'AMF sous le numéro 23-062 en date du 6 mars 2023 est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Neoen (www.neoen.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Neoen (22 rue Bayard, 75008, Paris, France).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque repris au chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel, à la section 3 « Facteurs et gestion des risques » de l'amendement au document d'enregistrement universel et au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

À propos de Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent de participer activement à la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Multipliées par six au cours des six dernières années, ses capacités en opération ou en construction atteignent aujourd'hui 6,6 GW.

Présente sur 4 continents, Neoen compte parmi ses principaux actifs le plus puissant parc solaire de France (Cestas, 300 MWc), le plus grand parc éolien de Finlande (Mutkalampi, 404 MW), l'une des centrales solaires les plus compétitives au monde au Mexique (El Llano, 375 MWc), ainsi que deux des plus grandes centrales de stockage à grande échelle au monde, toutes deux basées en Australie (Hornsedale Power Reserve, 150 MW / 193,5 MWh et Victorian Big Battery 300 MW / 450 MWh).

Société en forte croissance, Neoen a pour ambition d'atteindre au moins 10 GW en opération ou construction fin 2025. Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid 60.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis,
en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué de presse contient des «déclarations prospectives». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de Neoen pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Neoen, ou les résultats de l'industrie, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Neoen et l'environnement dans lequel Neoen évoluera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réelles.

Le présent communiqué a été préparé par, et sous la seule responsabilité de Neoen.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié le «Règlement Prospectus»). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable des valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen (autres que la France) (chacun étant un «État Concerné»), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Neoen d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des professionnels en matière d'investissement (Investment Professionals) répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

S'agissant du Royaume-Uni, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni ou une dispense de cette publication en vertu du Règlement Prospectus, car il fait partie du droit interne du Royaume-Uni par en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« Règlement Prospectus UK »). Par conséquent, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui sont des «investisseurs qualifiés» au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus UK.

NEOEN | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Le présent communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions).

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Neoen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de ces valeurs mobilières aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Neoen, ainsi que JP Morgan SE, Natixis, Société Générale, Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC Continental Europe (ensemble, les « Etablissements Garants ») et leurs affiliés respectifs déclinent expressément toute obligation ou engagement à mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, développement futur ou pour toute autre raison.

Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour le compte de Neoen et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés comme avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Dans le cadre de toute offre d'actions ordinaires de Neoen, les Etablissements Garants, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de Neoen ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires de Neoen ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Etablissements Garants ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, chacun des Etablissements Garants et leurs affiliés respectifs pourraient fournir ou solliciter des affaires de Neoen ou des membres de son groupe pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces services, investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Neoen, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

Investisseurs

Neoen

communication@neoen.com

Presse

OPRG Financial

Isabelle Laurent
+33 6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprfinancial.fr

Fabrice Baron
+33 6 14 08 29 81
Fabrice.baron@oprfinancial.fr